



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6040067

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 - 365j/365

N/REF : 25/03/2026 9H11 C:000008 I:39202
V/REF : 1054799
V/Email reçu le Mercredi 25/03/2026 à 9H11

SELON DEVIS N° 6030125

V/REF.IMM. 7727

IMMEUBLE : COEUR VILLAGE - 7727
RUE DU CENTRE
01100 MARTIGNAT

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

Feillens, le 07 Avril 2026

Référence Marché: M_230509003-1

LOCALISATION : 50 RUE DU CENTRE - MARTIGNAT - MME MORIN (SEMCODA) 0646505402

MOTIF : VOTRE ACCORD SUR NOTRE DEVIS N°6030125 DU 12/03/2026
D UN MONTANT DE 327,16 EUROS HT

Donneur d'ordre : Mme C MORIN

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

=====

ACCORD SUR DEVIS
DEPLACEMENT DU VEHICULE ET DU PERSONNEL
NETTOYAGE ET REPERAGE VENTILATION DE TOUTES LES FENETRES
DECOUPE TRAVERSE HAUTE DE TOUTES LES FENETRES EN FACE DES TROUS POUR
QUE L'AIR CIRCULE
POSE DE CORNIERES PVC POUR LA FINITION ET AJOUTER UNE GRILLE DE
VENTILATION SUR LE CAISSON DE LA PORTE FENETRE
REGLAGE ET CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE CHANTIER
NOTRE INTERVENTION DU 3 AVRIL 2026

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	327,16	327,16



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6040067

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

TOTAL H.T.	327,16
T.V.A. a 10,00%	32,71
TOTAL T.T.C.En EURO	359,87

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1054799 du 09/03/2026

P-MUT

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: mcoraline.morin@semcoda.com

Lieu d'intervention

50 RUE DU CENTRE

01100 MARTIGNAT

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

04703-00001-00002-00021 H / Type 3 / 02

Etage : 02

01-EE-2212-TRA-61513100

Marché : M - 230509003-1

Délai

Date limite exécution : 24/03/2026

Observations

Loc sort: MONTEIRO /Loc entr: LV MUT du 02/02/26

ACCES LGT : SUR PASS

tel chargée de secteur MORIN Marie 06 46 50 54 02

A FAIRE AVANT LE 24/03/26

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00054 Création entrée d'Air pour VMC gaz devis 6030125	5,00	65,43	327,16	32,72	359,88
Quantité Heures - Suppléments - Descriptif P.U. HT					
1,00 MS00001-Forfait déplacement 93,06 93,06					
3,00 H(s) Menuisier 67,17 201,51					
1,00 MS00054-Création entrée d'Air pour VMC 25,85 25,85					
Quantité Fournitures - Mises en oeuvre P.U. HT					
1,00 Cornière PVC					
Total H.T.					327,16
Total TVA					32,72
Total TTC					359,88

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par MORIN Marie Coraline le 09/03/2026

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RÖNZON

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX

EDN6



Bon de Commande

N° : 1054799 du 09/03/2026

P-MUT

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE D'OYONNAX**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **50 RUE DU CENTRE 01100 MARTIGNAT**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **OYONNAX**

le **25/03/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1054799